

Concours externe du Capes et Cafep - Capes

Section sciences de la vie et de la Terre

Programme de la session 2020

Le programme du concours inclut :

- les programmes de sciences de la vie et de la Terre du collège :
 - le programme de sciences et technologie pour le cycle 3 ;
 - le programme de sciences de la vie et de la Terre pour le cycle 4.
- les programmes de sciences de la vie et de la Terre du lycée (voie générale) :
 - le programme de l'enseignement de sciences de la vie et de la Terre de la classe de seconde générale et technologique (Arrêté du 17-1-2019 - J.O. du 20-1-2019 et [B.O. spécial n°1 du 22 janvier 2019](#) - NOR MENE1901647A) ;
 - le programme d'enseignement de spécialité de sciences de la vie et de la Terre de la classe de première de la voie générale (arrêté du 17-1-2019 - J.O. du 20-1-2019 et [B.O. spécial n°1 du 22 janvier 2019](#) - NOR MENE1901648A) ;
 - le programme d'enseignement scientifique de la classe de première de la voie générale (arrêté du 17-1-2019 - J.O. du 20-1-2019 et [B.O. spécial n°1 du 22 janvier 2019](#) - NOR MENE1901573A) ;
 - le programme de sciences de la vie et de la Terre de la classe de terminale scientifique (arrêté du 12 juillet 2011 – J.O. du 20-9-2011, [BO spécial n°8 du 13 octobre 2011](#)) ;
- les éléments de biologie du programme des enseignements de spécialité de la classe de première conduisant au baccalauréat technologique série sciences et technologies de laboratoire (STL) (arrêté du 17-1-2019 - J.O. du 20-1-2019 et [B.O. spécial n°1 du 22 janvier 2019](#) - NOR MENE1901645A : Annexe 1 : Programme de biochimie-biologie de première STL) ;
- le programme de biologie et de sciences de la Terre de la classe préparatoire scientifique BCPST (biologie, chimie, physique, sciences de la Terre).

Ces programmes sont ceux en vigueur l'année du concours.

Les notions traitées dans ces programmes doivent pouvoir être abordées au niveau M1 du cycle master.